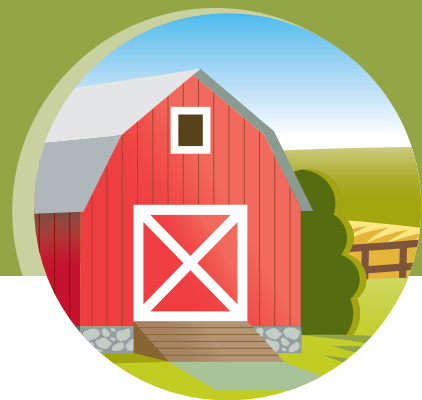


LES PAYSAGES AGRICOLES ET LE PATRIMOINE BÂTI



Les Plans de développement de la zone agricole et le patrimoine agricole bâti

Plusieurs MRC ont profité du processus d'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole pour dresser un portrait des paysages agricoles et identifier des zones, des secteurs ou encore des corridors d'intérêt patrimoniaux. Certaines MRC comptent pousser plus loin la démarche et recenser les bâtiments agricoles d'intérêt. La mise en valeur du paysage et du patrimoine bâti constitue, pour la plupart des MRC, une reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et une contribution à la promotion de l'agrotourisme.

Le souci de préserver les paysages et son patrimoine bâti, principal témoignage matériel de l'évolution historique des communautés rurales, est relativement récent. Au Québec, on assiste depuis quelques années à l'émergence de politiques¹ et de mesures destinées à conserver les particularités paysagères d'un territoire aux dimensions variables (régional, municipal, corridor paysager, arrondissement). Véritables sauvegardes de la mémoire des lieux, ces initiatives de préservation sont amorcées, la plupart du temps, par des municipalités ou des MRC désireuses de conserver les caractéristiques paysagères distinctives de leur territoire dans l'intérêt de leurs résidents, mais également celui des touristes ou des excursionnistes.

LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES

Trois réalités forment la trame de fond des divers paysages du patrimoine agricole québécois. D'abord, se déploie l'agencement des différents éléments naturels (zone plane ou montagneuse, espaces boisés ou cultivés, zones côtières ou intérieures, etc.) Puis, l'organisation spatiale du territoire, qu'elle soit issue du Régime seigneurial français ou du régime britannique des cantons, établit le mode de division des terres et le parcours des routes et des chemins qui les traversent. Enfin, et en conséquence, les éléments bâtis du paysage se sont répartis sur le territoire.

Que ce soit dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ou encore dans le cadre de l'élaboration des PDZA, de nombreuses MRC ont inscrit comme objectif ou axe d'intervention sur le territoire la **reconnaissance des caractéristiques paysagères du territoire comme un support à la redynamisation économique du milieu**.

Toutes les MRC impliquées dans les projets pilotes d'élaboration des PDZA ont retenu comme objectif général la préservation des paysages agricoles. Certaines ont poussé l'exercice un peu plus loin et ont proposé des actions spécifiques (MRC de Bonaventure, de Brome-Missisquoi, de Charlevoix-Est et d'Argenteuil).

La caractérisation des paysages peut constituer une tâche complexe. Quelles sont les unités de paysage de mon territoire? Comment définir les zones d'intérêt? Que souhaite-on préserver, améliorer ou développer? Pour aider les personnes intéressées à mieux saisir les enjeux ou en comprendre les rouages, l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) a créé un centre de documentation sur l'architecture de paysage : **PAYSAGES, la bibliothèque**². Celle-ci possède plus de 800 documents et références.

Selon les enjeux identifiés, le degré des actions envisagées et l'expertise disponible, la caractérisation des paysages peut requérir, dans certains cas, l'aide de spécialistes en architecture du paysage. Tel a été le choix de la MRC d'Argenteuil.

1 Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., P-9.002).

2 Site Internet de la Bibliothèque de l'Association des architectes paysagistes du Québec : <http://www.aapq.org/bibliotheque>

L'EXEMPLE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

La sélection de la MRC d'Argenteuil comme l'une des MRC ciblées pour l'élaboration des projets pilotes pour l'élaboration d'un PDZA jumelé à l'implantation récente de l'autoroute 50 ont amené cette MRC à une prise de conscience de l'intérêt du paysage agricole sur leur territoire.

Le nouveau tracé de la route 50 révélant de nouveaux points de vue et modifiant le paysage agricole, il fut décidé dans le cadre de la confection du PDZA de confier à des experts externes le soin de réaliser une étude sur les caractéristiques du paysage pour mieux orienter les actions à venir.³

Inspirée largement du Guide de gestion des paysages au Québec de la Chaire en Paysage et Environnement de l'Université de Montréal (CPEUM)⁴, l'étude comportait quatre étapes devant mener à des recommandations spécifiques sur des projets de mise en valeur de l'agriculture par le paysage.⁵ Sept recommandations ont finalement été émises en fonction du dynamisme agricole du milieu, des unités de paysage identifiées et de la localisation de celles-ci (route 50, route 148 et rangs). La MRC a retenu comme prioritaire les actions suivantes:

- Élaborer un circuit de découverte du paysage agricole, de mise en valeur des entreprises agrotouristiques et du patrimoine bâti sur le Chemin du Terroir.
- Identifier les potentiels de mise en valeur du village de Saint-Philippe (Brownsburg-Chatham) et concevoir un plan d'aménagement.

L'étude a permis, par ailleurs, de bien cibler les actions à entreprendre à court, moyen et long terme.

LE PATRIMOINE AGRICOLE BÂTI

Parmi les différentes constructions en milieu rural, les bâtiments agricoles, de par leur dispersion dans l'espace et leur intégration dans l'environnement naturel, constituent des témoins privilégiés de l'histoire d'une région, des prémices de son occupation jusqu'à sa forme actuelle en passant par les divers changements qu'elle a vécus.

Jusqu'aux années soixante, l'ensemble agricole typique comprend plusieurs bâtiments. Outre la résidence, le principal bâtiment de ferme est celui de la grange-étable dont l'étage supérieur ou fenil sert à engranger le foin. Il est le bâtiment le plus imposant de l'ensemble. Les autres bâtiments, de petites dimensions et autonomes, comprennent la porcherie, le poulailler, la laiterie, le caveau, l'abri de la source et la remise.

L'intensification et l'industrialisation de l'agriculture, puis l'aménagement d'installations destinées à répondre aux nouvelles normes environnementales, de même que l'avènement de nouvelles cultures et exploitations ont amené les entreprises agricoles à modifier, à moderniser voire à démolir leurs bâtiments traditionnels pour faire place à de nouvelles constructions conçues d'abord pour être pratiques, fonctionnelles et faciles d'entretien.

Parallèlement, certaines régions agricoles, aux prises avec la décroissance de leur population et le recul des pratiques agricoles, offrent le spectacle désolant des terres et des bâtiments abandonnés. Les particularités qui ont jadis façonné le paysage rural se voient aujourd'hui menacées par une détérioration et une destruction du patrimoine agricole bâti.

3 Karoline Davignon Katherine Jarno, Étude sur les caractéristiques paysagères du territoire agricole dynamique dans le cadre du projet-pilote : Plan de développement de la zone agricole d'Argenteuil (PDZAA), Rapport final, août 2009.

4 CPEUM, Guide de gestion des Paysages au Québec, lire, comprendre et valoriser le paysage, 2008, 97 pages <http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-gestion-paysage.pdf>

5 La reconnaissance préalable des enjeux; la caractérisation du territoire agricole; l'évaluation des unités de paysage (analyse visuelle et diagnostic) et l'élaboration de recommandations ayant pour objectifs : la protection et la mise en valeur du paysage agricole et la redynamisation économique du milieu à l'étude.

LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES : UN ATOUT POUR LES RÉGIONS

La préservation des bâtiments agricoles d'intérêt peut générer pour la communauté des bénéfices sociaux et économiques en contribuant à l'attractivité des territoires et ainsi à l'activité touristique. Depuis quelques années, certaines MRC, soucieuses de préserver la richesse de leur patrimoine naturel et bâti, ont décidé de s'attaquer au problème. Certaines ont élaboré des Chartes paysagères ou défini des corridors ou des secteurs d'intérêt patrimonial. D'autres ont procédé à un inventaire des bâtiments et proposé, par la suite, des guides de restauration ou encore un soutien à la mise en valeur et à la protection du patrimoine bâti, notamment agricole. Une MRC se distingue par la qualité de son travail dans la recherche de solutions pratiques au problème de la restauration des bâtiments agricoles, soit la MRC de Coaticook.

L'EXEMPLE DE LA MRC DE COATICOOK

Située dans la région de l'Estrie, la MRC de Coaticook se caractérise par ses paysages vallonnés et sillonnés de petites routes de campagne sinueuses ponctuées de bâtiments traditionnels, tels les granges, les écuries, les silos, les hangars et les remises. Confrontée, comme plusieurs régions agricoles du Québec, à la transformation accélérée de son patrimoine agricole bâti et soucieuse de le préserver, la MRC a procédé à un inventaire de près de 60 bâtiments et produit une fiche patrimoniale complète.

À la suite de ce recensement, la MRC a jugé pertinent de produire un *Guide des bonnes pratiques en patrimoine agricole*.⁶ Celui-ci s'inscrit dans les actions de la Politique de développement culturel de la MRC et s'adresse tant aux propriétaires qu'aux autres citoyens de la MRC de Coaticook.

Les principes et critères de conservation proposés

Le *Guide* s'attarde essentiellement aux bâtiments anciens dont les caractéristiques architecturales traditionnelles ont été conservées. Pour assurer la réussite des interventions nécessaires, le *Guide* énonce, à titre de ligne directrice en matière de conservation, cinq grands principes généraux :

- connaître avant d'intervenir;
- entretenir les bâtiments et intervenir de façon minimale;
- favoriser les interventions réversibles;
- préserver l'authenticité du bâtiment;
- respecter l'unité d'ensemble et se référer aux caractéristiques architecturales d'origine.

Un guide de restauration des bâtiments agricoles : des fiches pratiques

Les centaines de bâtiments agricoles présents sur le territoire de la MRC de Coaticook comptent parmi eux nombre de granges-étables, mais aussi hangars, remises, écuries, poulaillers, porcheries, laiteries, silos et garages de toutes formes et issus de différentes époques, mais seulement deux granges protégées en vertu de la Loi sur le Patrimoine Culturel⁷. Ce statut de protection légale assure une reconnaissance de l'héritage patrimonial exceptionnel que constituent ces granges et interdit leur démolition et d'éventuelles interventions mettant en péril leurs caractéristiques essentielles.

Or, plusieurs autres bâtiments agricoles de la MRC possèdent une valeur patrimoniale. Le *Guide des bonnes pratiques en patrimoine agricole* propose aux propriétaires comment en prendre soin afin de pouvoir en faire profiter les générations futures.

Présenté sous la forme de douze fiches illustrées, simples et faciles à consulter, le *Guide* a pour objectif d'encadrer les interventions effectuées sur les bâtiments agricoles et leur milieu immédiat afin de préserver leurs traits distinctifs et les spécificités qui les caractérisent.

Ainsi, en sus de la fiche générale sur le patrimoine bâti agricole, la MRC propose 11 fiches thématiques pratiques allant de l'implantation de nouveaux bâtiments à la restauration d'éléments architecturaux, soit : l'implantation, les toitures, les agrandissements, le revêtement, les ouvertures, les ponts, les lucarnes, les ornements, la laiterie, l'écurie et les hangars.

6 Guide des bonnes pratiques en patrimoine agricole (MRC Coaticook): <http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/fr/culture-loisir/guide.shtml>

7 Les municipalités de Coaticook et de Barnston-Ouest ont respectivement cité monuments historiques la Grange de la Ferme-du-Plateau-de-Coaticook et la Grange ronde Stanley-Holmes.

LA MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ, UN MARIAGE ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

La MRC de La Côte-de-Beaupré se situe entre la Ville de Québec, à l'ouest, et la MRC de Charlevoix, à l'est. Au sud, la MRC longe le fleuve sur une distance d'environ 40 kilomètres faisant face à l'Île d'Orléans et est bordée au nord par les Laurentides.

La MRC Côte-de-Beaupré renferme un patrimoine riche et varié témoignant de différentes époques marquantes de l'histoire du Québec. En plus des bâtiments à fort caractère patrimonial, le paysage des municipalités se compose de bâtiments de diverses époques et même de secteurs encore en développement.

Désirant conserver et mettre en valeur ce patrimoine bâti, la MRC de La Côte-de-Beaupré préconise la mise en place d'outils et de moyens visant à établir un mariage heureux entre l'ancien et le contemporain. À cet effet, la MRC s'est dotée d'un *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* qu'elle offre à l'ensemble de ses citoyens (urbains et ruraux) peu importe l'âge du bâtiment et ce, à l'instar du modèle SARP du Saguenay – Lac-Saint-Jean, le premier du genre au Québec. Le SARP de la MRC de La Côte-de-Beaupré est en place depuis mars 2005.

Dans le cadre de ce service, une ressource en architecture est mise à la disposition des citoyens en appui à leur démarche de rénovation ou de nouvelle construction, qu'il s'agisse de leur maison, leur bâtiment secondaire ou leur commerce. Des interventions de restauration ou de construction, respectueuses du style et de l'époque, sont proposées. La MRC offre également à ses résidents une matériauthèque, une bibliothèque spécialisée et une banque de personnes-ressources.

UN PROGRAMME D'APPUI GOUVERNEMENTAL À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Les coûts de restauration, de réhabilitation ou d'entretien d'un bâtiment agricole d'intérêt sont généralement supérieurs aux coûts habituels de rénovation. Mais ceux-ci procurent des bénéfices non négligeables aux producteurs agricoles et à la communauté rurale impliqués dans une telle démarche. Dans le cadre du *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture*, divers types de projets de restauration peuvent être retenus et faire l'objet de soutien financier⁸. Des exemples d'appui à la restauration y sont exposés.

8 Programme d'appui à la multifonctionnalité, Fiche d'information, Bâtiments agricoles d'intérêt http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_batimentsdinteret.pdf

SOURCES :

Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Argenteuil

<http://www.argenteuil.qc.ca/accueil/affichage.asp?langue=1&B=88#PDZA>

CPEUM, Guide de gestion des Paysages au Québec, lire, comprendre et valoriser le paysage 2008, 97 pages

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-gestion-paysage.pdf>

Bibliothèque de l'Association des architectes paysagistes du Québec

<http://www.aapq.org/bibliotheque>

Guide des bonnes pratiques en patrimoine agricole (MRC Coaticook)

<http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/fr/culture-loisir/guide.shtml>

Programme d'appui à la multifonctionnalité, Fiche d'information, Bâtiments agricoles d'intérêt

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_batimentsdinteret.pdf

Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) MRC Côte-de-Beaupré

http://www.mrcotedebeaupre.com/sp_aide_reno_patrimoniale.shtml